



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Carnaval de la Plaine, encadrement et respect de l'ordre public

Question orale n° 714

Texte de la question

Mme Monique Griseti alerte M. le ministre de l'intérieur sur le carnaval de la Plaine à Marseille qui s'est tenu le 29 mars 2026. Cet événement, qui en était à sa 27^e édition, se veut à l'origine une fête populaire et conviviale. Malheureusement, comme chaque année, il s'est une nouvelle fois transformé en un moment de débordements. Ce carnaval avait pourtant été encadré par un arrêté préfectoral, qui autorisait la tenue de l'évènement jusqu'à 19 h 00. Or, selon les informations relayées par la presse, les attroupements et les débordements se sont poursuivis bien au-delà de cette heure limite, jusqu'à environ 22 h 30. Cette situation interroge profondément. On sait tous que, ces dernières années, le carnaval de la Plaine a systématiquement donné lieu à des incidents comparables : dégradations, affrontements, tensions avec les riverains. Alors, comment expliquer que l'arrêté préfectoral n'est pas été appliqué et que l'ordre public n'ait pas été rétabli immédiatement, au premier débordement ? Les Marseillais sont en droit d'attendre que l'État fasse respecter l'ordre public et protège à la fois les habitants, les biens et les agents des forces de l'ordre mobilisés sur le terrain. Il est urgent de revoir les conditions d'encadrement de ce type d'évènement afin que plus jamais une fête censée rassembler ne devienne un motif de désordre et de violence. Elle souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Griseti](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 714

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [21 avril 2026](#)